

Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO) À quoi sert-elle ?

Chaque année, vous participez à nos actions et à nos innovations par la cotisation interprofessionnelle, prélevée sur les graines françaises d'oléagineux (colza, tournesol, soja, lin) et de protéagineux (pois, féverole, lupin). Mais à quoi servent ces fonds récoltés ? Voici les actions que nous pouvons entreprendre grâce à la CVO.

Le plan CVO est établi sur trois ans. Co-construit par l'Interprofession et ses organisations professionnelles, il est ensuite adopté par l'Assemblée Générale de Terres Univia puis agréé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ce plan fixe les objectifs et les budgets correspondant aux missions de l'Interprofession, le dernier en date, qui a débuté en juillet 2018, court donc jusqu'en 2021.

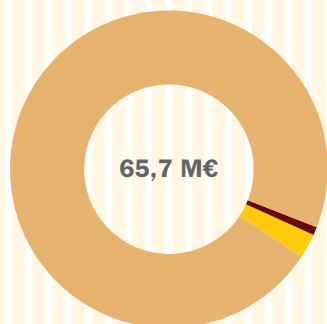
Les fonds récoltés par la CVO sont consacrés :

- Pour 75 % à la recherche, l'innovation et le transfert opérationnel vers les professionnels ;
- Pour 25 % à l'analyse des marchés, les statistiques économiques, la promotion, la communication, le dialogue entre les organisations membres...

Terres Univia est une organisation interprofessionnelle, reconnue par les pouvoirs publics, qui regroupe les principales associations et fédérations professionnelles concernées par la production, la commercialisation, la transformation et l'utilisation des oléagineux et des plantes riches en protéines.

Calcul de la CVO

Le plan CVO (campagnes 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021) a établi une projection des recettes sur les trois années, sur la base d'hypothèses de production et de collecte de graines identiques à celles établies pour 2018.



la CVO représenterait une moyenne annuelle de 21,9 millions d'euros, soit un total de 65,7 millions sur trois ans.

CVO producteurs : 63,5 M€

CVO collecteurs : 0,6 M€

CVO utilisateurs : 1,6 M€

Selon l'espèce (colza, pois...) le montant de la CVO varie entre 0,15 et 3,25 euros par tonne de graines.

1. Innover pour les variétés et les intrants agricoles

CVO

27,1 %
17,8 M€/3 ans

Quelles actions clés ?

- Soutenir l'amélioration génétique (résistance aux insectes et maladies, qualité de la graine...)
- Aider à avoir une gestion intégrée des ravageurs et des adventices

Exemples phares

- Conseil variétal réactif et indépendant au service des producteurs d'oléo-protéagineux
- Développement de stratégies pour mieux se protéger des bio-agresseurs
- Évaluation de solutions phytosanitaires
- Élaboration et évaluation de solutions innovantes de bio-contrôle et de bio-nutrition jusqu'à leur mise sur le marché

2. Innover pour la conduite des cultures et l'optimisation des productions

CVO

36,1 %
23,7 M€/3 ans

Quelles actions clés ?

- Améliorer la compétitivité et la performance des cultures
- Améliorer les connaissances opérationnelles pour produire des systèmes de culture innovants et durables

Exemples phares

- Production et diffusion de références agronomiques adaptées à chaque bassin de production
- Développement d'un atlas agro-météo pour mieux choisir et piloter les cultures d'oléo-protéagineux
- Identification de stratégies alternatives pour limiter les polluants (gaz à effet de serre, NH3, micropolluants)
- Développement d'outils d'aide à la décision (adaptation des doses d'intrants et des modes d'application)
- Développement de méthodes d'acquisition (capteurs) et de traitement de données

3. Innover pour la post-récolte et les débouchés

CVO

14 %
9,2 M€/3 ans

Quelles actions clés ?

- Améliorer les processus techniques de traitement des graines en post-récolte
- Améliorer la durabilité et la compétitivité des débouchés actuels
- Développer de nouveaux débouchés

Exemples phares

- Appui à des projets pilotes pour développer de nouvelles énergies renouvelables et de nouveaux marchés (B100)
- Mise au point de procédés de trituration préservant la qualité des protéines

5. Réaliser des études de marché et des observatoires

CVO

6,5 %
4,2 M€/3 ans

Quelles actions clés ?

- Réaliser des études prospectives et sectorielles pour identifier de nouveaux marchés
- Mettre en place et suivre des observatoires économiques et techniques

Exemples phares

- Étude des freins et des leviers de la filière des oléo-protéagineux issus de l'agriculture biologique
- Élaboration de brochures sur les chiffres clés de la filière et d'une note de conjoncture diffusés à l'ensemble des professionnels
- Réalisation et diffusion d'un observatoire sur la qualité des graines oléo-protéagineuses et des tourteaux de colza et de tournesol

4. Promouvoir la filière

CVO

7,4 %
4,8 M€/3 ans

Quelles actions clés ?

- Communiquer sur les actions menées par l'Interprofession
- Informer sur les atouts des productions et des produits de la filière
- Présenter le modèle organisationnel et économique de la filière française auprès de divers acteurs nationaux et internationaux

Exemples phares

- Investissement autour de la marque Terres OléoPro
- Soutien aux programmes d'information sur les protéines végétales et sur les produits au soja
- Promotion du savoir-faire de la filière française à l'international

6. Animer le réseau de professionnels

CVO

2,7 %
1,7 M€/3 ans

Quelles actions clés ?

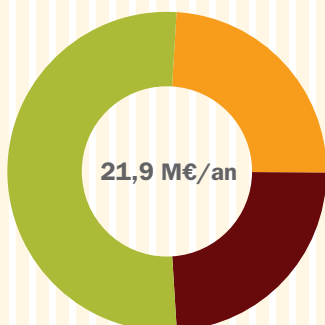
- Coordonner les travaux interprofessionnels
- Mettre en place des schémas de contractualisation et d'organisation

Exemples phares

- Accompagnement de la section ANILS (Association nationale interprofessionnelle des légumes secs) dans l'organisation d'une filière lentilles
- Accompagnement de la mise en œuvre de la Charte Soja de France
- Participation à l'élaboration de normes nationales AFNOR et des normes internationales (CEN et ISO) impactant la filière (analyse de corps gras, de contaminants...)

Qui remplit les missions du plan CVO ?

Selon leur nature, les différentes missions de l'Interprofession sont gérées par Terres Univia elle-même ou déléguées à Terres Inovia sur des projets de Recherche/Développement/Innovation et déléguées à Sofiproteol pour la gestion du FASO, un fonds dédié à l'innovation :



Terres Univia
24% des cotisations annuelles
5,2 M€/an

Terres Inovia
52% des cotisations annuelles
11,5 M€/an

FASO
24% des cotisations annuelles
5,2 M€/an

Les 6,2 % restant de la CVO correspondent aux frais de gestion administrative.



l'Interprofession des huiles et protéines végétales

11 rue de Monceau - CS 60 003 - 75 378 Paris cedex 08
01 40 69 49 50 • contact@terresunivia.fr • www.terresunivia.fr